

**Suite aux modifications des règlements officiels des grades,
PRECISIONS A L'INTENTION DES SECRETAIRES DE CORG
Pour la mise en place de la nouvelle réglementation des grades – Saison 2010/11**

1. Tests shiai en formule poule sur l'ensemble des grades :

- Pour les 2^e, 3^e, 4^e dan, l'organisation est la même que pour les poules actuelles du 1^{er} dan
- 1 arbitre par tapis au minimum (+ 1 juge arbitre pour le cas où le requis du 2^e dan soit organisé sur la manifestation).
- Application du principe des 20 combats maximum par saison et du principe des 5 combats maximum par test. Le nombre maximum de combats peut-être porté à 6 en cas de combat de rattrapage du test précédent.
- 2^e, 3^e, 4^e dan: 3 minutes de combat (pour le 1^{er} dan, pas de changement : 2 minutes)
- Dans la mesure du possible, des poules de même grade doivent être constituées.

2. Test shiai 4^e dan :

Ces organisations sont du national décentralisé sur 7 centres (cf calendrier).

- Dans la mesure du possible, des poules de même grade doivent être constituées

Pas de changement pour l'examen de kata du 4^e dan qui est organisé à l'échelon Ligue.

3. Choix des kata à partir du 3e dan :

- A partir du 3^e dan, le secrétaire de CORG devra mentionner sur le passeport, quels kata ont été effectués.

Les passeports actuels ne présentant pas de feuillet spécifique, les renseignements seront enregistrés au bas du feuillet « stage technique » page 37, en précisant la date, le lieu, le grade postulé et les noms des kata, avec la signature du secrétaire CORG.

Compte tenu du peu de place sur les passeports actuels, les abréviations suivantes sont appliquées:

Goshin jitsu :	Gosh	Go no sen :	Gono
Kime no kata:	Kime	Katame no kata:	Kata

Ces renseignements sont également à enregistrer sur les feuilles d'homologation par extranet dans l'emplacement qui sera prévu à cet effet.

- Pas de changement pour les judoka actuellement 3e dan, qui doivent présenter pour le 4e dan les deux kata non effectués dans leur parcours : Go no sen et Kime no kata.

4. Accession au 5e dan:

Le secrétaire de CORG devra mentionner sur le passeport et sur la fiche d'homologation par extranet si le grade a été obtenu en Compétition (C) ou en Expression Technique (ET).